

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 MARS 2010**

Délibération
n° 2010.03. 21.B

**Admissions en non-
valeur : budget
principal et budgets
annexes
assainissement et eau
potable**

LE QUATRE MARS DEUX MILLE DIX à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Ruelle sur Touvre - 16600 RUELLE SUR TOUVRE suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 février 2010**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-Claude BEAUCHAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

**ADMISSIONS EN NON-VALEUR : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE**

Madame le trésorier et comptable du GrandAngoulême, chargée du recouvrement des recettes émises par ce dernier, vient de nous adresser, pour analyse et acceptation, des titres qui malgré les relances et poursuites entreprises, n'ont pu être encaissés.

Dans la mesure où toutes ces démarches n'ont pu aboutir, il convient d'annuler ces créances dont les motifs d'irrécouvrabilité sont principalement des procès verbaux de carence et des surendettements.

Il s'agit de créances relatives au budget principal, d'un montant de **123,50 €**.

ANNEES	MONTANTS TTC
2003	32,84 €
2008	59,46 €
2009	31,20 €
Total	123,50 €

De créances relatives au budget annexe assainissement, d'un montant de **4.753,67 €**.

ANNEES	MONTANTS HT
2000	249,58 €
2001	550,83 €
2002	708,90 €
2003	1.276,85 €
2004	750,99 €
2006	116,27 €
2008	903,15 €
2009	197,10 €
Total	4.753,67 €

Et de créances relatives au budget annexe eau potable, d'un montant de **1.054,54 €**.

ANNEES	MONTANTS HT
2001	214,36 €
2003	159,09 €
2004	104,74 €
2005	327,97 €
2006	230,68 €
2007	17,70 €
Total	1.054,54 €

.../...

Je vous propose donc :

D'ACCEPTER l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant :

- de **123,50 € TTC** pour le budget principal,
- de **4.753,67 € HT** pour le budget annexe assainissement,
- et de **1.054,54 € HT** pour le budget annexe eau potable.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 mars 2010	<u>Affiché le :</u> 12 mars 2010